

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
31 Mars 2017**

**OBJET :** Programme 2017 d'intervention des forestiers-sapeurs - Convention type pour la réalisation des opérations-pilotes de débroussaillage au bénéfice des communes et A.S.L

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le programme 2017 de travaux à réaliser par les six unités de Forestiers Sapeurs du Département pour une superficie totale de 3 141 hectares à traiter, dont 8 hectares d'opérations pilotes de débroussaillage,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec les communes et Associations Syndicales Libres les conventions nécessaires à la mise en œuvre des opérations-pilotes de débroussaillage conformément au modèle annexé au rapport.

Les recettes estimées à 2 688,00 € T.T.C. seront imputées au chapitre 74 du budget départemental, au titre de la contribution aux frais de fonctionnement liés à l'utilisation d'engins et/ou d'outils mécanisés fixés à 336,00 €/hectare.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée